



**Compte rendu**  
**Conseil municipal du**  
**Lundi 10 Décembre 2018**

**18 h 30**

L'An deux mil dix huit le lundi 10 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MICHEL Robert,

**Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : 03/12/2018**

**Présents** : 14

M. BASTIANELLI Jean -Pierre,- M . BORDEL Philippe-  
M. BOREA Maurice- Mme BOULET Michèle-M. CIANEA  
Alain-M. HAY André-M. BUCAIONI Claude-M. LATOUR  
Michel-M. MIELLE Didier- Mme OBERTO France- M.  
BRUN Fernand-Mme BRUNO Dominique- M. DEGRANDY  
Claude

**Procurations** : 05

Mme ASPE Isabelle donne procuration à Mme BOULET  
Michèle.M. GAUTIER Franck donne procuration à M.  
BORDEL Philippe- Mme GIOVINAZZO Marie Angèle donne  
procuration à M. CIANEA Alain-Mme HAREL-MICLOTTE  
Brigitte donne procuration à M. MIELLE Didier-Mme  
PERCHOC Marie donne procuration à M. MICHEL Robert

**Absents excusés** : 02

Mme MAS Fanny-Mme LOPEZ Sylvia.

Le quorum étant atteint la séance publique peut se tenir à 18 h 30 .

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance, Mme BOULET Michèle est désignée comme secrétaire de séance.

M. Le Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 Novembre 2018.

Aucune observation, adoption à l'unanimité du précédent compte rendu .

**Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.**

### **1°/ Délibération portant création de 10 postes d'agents recenseurs dans le cadre du recensement 2019 de la population .**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du recensement de la population 2019 qui va se dérouler du 17/01 au 16/02/2019, et au vu du nombre croissant d'habitants, le recrutement de 10 agents recenseurs s'impose .

Pour ce faire Monsieur le Maire propose au Conseil de créer 10 postes d'agents recenseurs non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26/01/1984 pour faire face a des besoins occasionnels ou saisonniers .

Les agents recenseurs seront rémunérés au nombre de bulletins remplis ( feuille de logement et bulletin individuel ) et recevront un montant complémentaire au vu de l'état de l'avancement et du travail réalisé, et pour ceux utilisant leur véhicule personnel un forfait pour les frais de transport .

Un appel à candidatures a été lancé et de nombreuses personnes ont répondu, et sont actuellement auditionnées .

Une campagne d'information portant sur le recensement va être réalisée sur les réseaux sociaux ainsi que sur le bulletin municipal, le site internet et les lieux habituels d'affichage .

Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des questions .

Mme BRUNO demande comment cela va t'il se passer pour les personnes âgées .

Monsieur le Maire répond que ces dernières seront aidées par l'agent recenseur de leur district, et que pour celles soucieuses de répondre par internet, le coordonnateur pourra les aider à le formaliser en Mairie via l'outil informatique .

Puis Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer .

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
19	00	00

### **2°/ Délibération portant dénomination d'une voie privée dans le cadre de l'adressage.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CIANEA en charge du suivi de l'adressage qui expose qu'une voie n'a pas reçue encore de dénomination sur le quartier du Paradou ; il s'agit d'une impasse située après l'Impasse de la Truite et desservant un ancien bâtiment proche de la pisciculture.

Monsieur CIANEA propose l'impasse de la Carpe afin de rester dans le thème des poissons.

Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des questions . Aucune question .

Puis il demande au Conseil municipal de délibérer .

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
19	00	00

### **3°/ Délibération portant ouverture du 1/4 des dépenses d'investissement 2018 du budget de la Commune pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2019 .**

Monsieur le Maire expose que le montant provisionné sur le budget 2018 au titre des dépenses d'investissement hors emprunt et dépenses imprévues est de 789 432,33 €.

Le 1/4 représente la somme de 197 358,08 €.

L'objectif étant d'avoir une continuité dans les actions de la commune dans l'attente du vote du budget 2019 .

Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des questions .

Aucune question, puis il soumet la question au vote .

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
16	00	03

**4°/ Délibération portant ouverture du 1/4 des dépenses d'investissement 2018 du budget de l'Eau pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2019 .**

Monsieur le Maire expose que le montant provisionné sur le budget 2018 au titre des dépenses d'investissement hors emprunt et dépenses imprévues est de 246 768,57 €.

Le 1/4 représente la somme de 61 692,14 €.

L'objectif étant d'avoir une continuité dans les actions de la commune sur le budget de l'Eau sans l'attente du vote du budget 2019 .

Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des questions .

Aucune question, puis il soumet la question au vote .

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
19	00	00

**5°/ Délibération portant ouverture du 1/4 des dépenses d'investissement 2018 du budget de l'Assainissement pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2019 .**

Monsieur le Maire expose que le montant provisionné sur le budget 2018 au titre des dépenses d'investissement hors emprunt et dépenses imprévues est de 635 651,93 €.

Le 1/4 représente la somme de 158 912,98 €.

L'objectif étant d'avoir une continuité dans les actions de la commune sur le budget de l'assainissement dans l'attente du vote du budget 2019 .

Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des questions .

Aucune question, puis il soumet la question au vote .

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
19	00	00

**6°/ Délibération portant ouverture du 1/4 du montant de la subvention allouée à l'ODEL VAR sur 2018 pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2019.**

Le montant provisionné sur le budget 2018 au titre de la subvention 2018 est de 119 444,47 €.

Le 1/4 représente la somme de 29 861,11 €.

L'objectif étant d'avoir une continuité dans le versement de la subvention allouée à l'ODEL pour le fonctionnement de la crèche .

Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des questions .

Aucune question, puis il soumet la question au vote .

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
19	00	00

## **7°/ Questions diverses .**

### **A / Lettre de Monsieur le Sous-Préfet de BRIGNOLES du 27/11/2018 dans le cadre de la formation d'une commission d'urbanisme .**

Monsieur le Maire expose que ce courrier fait suite à une lettre transmise par les membres de l'opposition suite au passage de la question portant sur la dernière modification du PLU.

Monsieur le Maire fait lecture des deux courriers celui de Monsieur le Sous-préfet ainsi que la réponse du Maire .

Monsieur BRUN intervient et explique la situation, en faisant l'historique du problème . Il mentionne que suite aux dernières élections municipales, des commissions ont été réalisées, mais que l'opposition n'était pas d'accord sur leur constitution et qu'elle a saisi d'un référé le Tribunal administratif de TOULON sur cette question . Le Conseil municipal suite au référé a décidé de retirer la délibération prise pour la constitution des commissions en Avril 2014, annulant ainsi les commissions mises en place .

Mais Monsieur BRUN mentionne que de là à dire que l'opposition était contre les commissions cela est « gonflé ».

Monsieur le Maire répond à Monsieur BRUN en mentionnant que l'opposition n'était pas d'accord avec la constitution de ces commissions, et que Monsieur BRUN n'était pas d'accord sur les noms proposés et que notamment Monsieur le Maire et Monsieur BRUN n'étaient pas d'accord pour une personne dans le domaine de l'urbanisme .

D'autre part, Monsieur le Maire aborde le fait qu'un bureau a été mis légalement à disposition de l'opposition au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie et que ce dernier n'est pas utilisé, ainsi Monsieur le Maire clos le débat en mentionnant à Monsieur BRUN de ne pas dire que l'opposition est exclue de tout, car la Mairie leur est ouverte ainsi que l'accès aux documents .

Monsieur BRUN termine en mentionnant que le mandat aurait pu être différent si le Maire avait été conciliant .

### **B / Voie d'accès au magasin Carrefour Market .**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BOREA dans ce dossier, qui expose qu'il existe un problème récurrent au niveau de la chaussée de voie d'accès menant au magasin, il s'agit d'une voie privée, avec des livraisons de camions de gros tonnage pour le magasin mais aussi pour JDS .

Les trous se forment régulièrement autant sur la partie communale qui va du giratoire à l'entre de la voie menant au Market, d'ailleurs ils ont été rebouchés dernièrement .

Le seul matériaux qui peut tenir sur le long terme est le béton avec un treillis de fer . Toutefois un souci technique d'importance apparaît, le temps de séchage et les modalités de livraison du magasin . Sans oublier bien sûr que pour réaliser cette réfection il faut l'accord conjoint de Carrefour ainsi que de JDS pour une participation financière .

Monsieur BOREA mentionne que la solution qui va être proposée au dirigeant du Carrefour ainsi qu'à JDS, de réaliser une couche de béton en deux fois partageant ainsi la chaussée afin de permettre au usagers de se rendre au magasin . Une facilité sera faite pour les livraisons avec stationnement des camions en bord de la RD 97 pour un transfert de la marchandise par transpalette jusqu'au magasin .

### **C / Grande rue barrée : information .**

Monsieur le Maire rappelle qu'au dernier conseil municipal du 26/11/2018 ce point a déjà été évoqué .

Le propriétaire de la maison étant décédé, la Commune s'est orientée vers les héritiers, ces derniers ont d'ailleurs été mis en demeure de faire le nécessaire pour cette maison .

En cas de défaut, la commune peut intervenir et répercuter les frais auprès des héritiers connus .

En cas d'insolvabilité des héritiers le coût des travaux restera à la charge de la Commune .

L'ordre du jour étant épuisé , Monsieur l Maire lève la séance publique à 19 h 15 .

**MICHEL Robert**  
**Maire de PIGNANS**